

25^{c.}

Journal du Lot

25^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
» 2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'accord des socialistes et des communistes tend à se transformer en complète unité d'action.

On aura tout vu !
A l'une de ses dernières réunions, le Conseil National du parti socialiste s'est déclaré mécontent du programme que lui soumettait le parti communiste.

Parbleu ! allez-vous penser, ce dernier aura lâché la bride aux dévergondages les plus extravagants ! On peut tout mettre sur du papier ! Tant qu'il ne s'agit que de écrire !... Tout de même, pour faire reculer d'horreur les camarades S.F.I.O., ils ont dû y aller un peu fort, les évergumènes de la Troisième Internationale !

Eh bien vous vous trompez ! Ils y sont allés trop doucement. On leur reproche trop de modérantisme. C'est comme je vous le dis !... J'avoue n'avoir pas lu ce papier : vous comprenez, la vie est courte !... Mais si je m'en rapporte à la critique enveloppée des S.F.I.O. le programme serait trop adouci. Ce serait du marxisme à l'eau de rose, de l'internationalisme en peau de toutou. Cela manquerait d'accent prolétarien, d'énergie révolutionnaire... Bref, voilà les adeptes de Lénine soupçonnés d'opportuniste par les fidèles de Léon Blum ! Reconnaissent que le spectacle est original et inattendu. Après celle-là on ne peut plus s'étonner de rien !

Je ne me charge pas de décliner ce qu'il y a de sincérité dans cette déclaration ! Le vertueux Paul Faure, qui dénonce les vices de la société bourgeoise et qui de son château seigneurial sait si bien exprimer les souffrances des prolétaires, a-t-il voulu se venger, lui et tous les révolutionnaires en smoking, des tombeaux d'injures que pendant dix ans les communistes ont déversés sur eux ? C'est possible... L'humanité les a assez longtemps traités de social-fascistes, de social-traitres, de valets de la bourgeoisie, de stipendiés du capitalisme ! Il ne serait pas étonnant qu'ils aient cédé au plaisir de cette fraternelle représaille.

Mais les dirigeants de la Deuxième Internationale sont des politiques retors et ils ne céderaient pas à leur méchanceté si elle ne se trouvait ici d'accord avec leurs intérêts. Sans doute ont-ils vu là un moyen de diminuer l'attrait que le communisme exerce sur leurs adhérents. Celui-ci les avait prévenus plusieurs fois qu'il ne s'approcherait d'eux que pour les plumer comme des volailles. Il paraît que l'opération est bien commencée et que Léon Blum s'efforce un peu de voir le parti de Marcel Cachin monter pendant que le sien descend. S'il n'ose pas rompre, au moins veut-il se donner l'air de diriger la coalition !

Comment répondront les communistes ? S'il ne s'agit que de surenchérir démagogique, on peut prévoir d'avance le résultat. Sur ce terrain les communistes ne craignent personne ! Dès qu'ils le voudront, ils sèment loin derrière eux sur la route, tous les champions des S.F.I.O. es-soufflés...

En attendant cette concurrence qui ne serait pas pour nous déplaire, car elle renforcerait l'union des républicains, ceux-ci feront bien de ne pas oublier que l'accord socialo-communiste est maintenu. Plus même ! Il est renforcé...

Pour justifier, après la rupture et la bataille, leur premier rapprochement, ils l'ont présenté comme une nécessité passagère. Un prétexte était nécessaire. Ils ont inventé à cet effet le péril fasciste et le besoin de s'opposer au pouvoir personnel... Ce qui, venant de ces partisans de la dictature, est d'une sinistre bouffonnerie. Aujourd'hui, ce stade est franchi. Tout mensonge est devenu inutile. L'entente limitée se transforme progressivement en accord de fond sur la doctrine et sur le but. De part et d'autre, ils tendent à une « unité d'action » dans tous les domaines.

Nous souhaitons vivement qu'elle s'accomplisse. De même que nous souhaitons tout ce qui peut mettre de l'ordre dans la confusion politique, dans le chaos actuel. Depuis des an-

nées et des années, on nous fait vivre sur un mensonge. Sous des formules variables et toujours trompeuses, on s'est efforcé de maintenir ensemble des citoyens que leurs opinions auraient dû séparer, de rassembler pour une action commune des partis dont les doctrines sont en complet antagonisme et qui ne s'accordaient que sur des négations : des républicains partisans de la liberté avec des socialistes partisans du collectivisme, des démocrates partisans du suffrage universel et de la souveraineté populaire avec des révolutionnaires partisans de la dictature, etc. On a vu, par l'expérience plusieurs fois renouvelée, à quel gâchis cette absurde méthode nous a conduits.

Tout sera bon qui pourra faire cesser ce sabotage de la République. La première chose est de ne plus étiqueter les hommes, mais de classer les idées. Il faut savoir, non pas d'où viennent les gens, mais où ils veulent aller. C'est simplement de l'honnêteté intellectuelle et c'est la seule possibilité de former des partis cohérents, d'organiser la démocratie et de constituer de vrais gouvernements qui puissent gouverner.

Que les socialistes et les communistes se rejoignent donc et s'unissent. C'est bien ! C'est conforme à la nature des choses. Ils sont d'accord sur le fond, il est logique qu'ils travaillent ensemble.

Mais il faudra aussi que travaillent ensemble tous les républicains que cette conjonction pourra enfin éclairer. Et surtout qu'il en soit fini de ces bobards d'après lesquels on nous racontait que les socialistes sont les « pionniers » de l'armée républicaine, « l'avant-garde » de la démocratie !

Alors que ça n'est pas vrai ! Alors qu'ils veulent le contraire de la démocratie et que c'est d'eux, peut-être, qu'il faudra la sauver.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

Le droit de tuer

Les journaux d'Outre-Manche ont reproduit, il y a quelque temps, une lettre étonnante adressée aux autorités par l'illustre explorateur polaire Grant qui, âgé de 83 ans et atteint par un mal cruel, sollicitait pour son médecin traitant le droit de mettre fin à ses jours. Ainsi s'est trouvé posé une fois de plus, le vieux problème du droit de tuer par pitié les incurables.

Nous envisageons, bien entendu, le cas classique du malade condamné, auquel il ne reste aucune chance de guérison, et qui, en outre, souffre abominablement. Le médecin traitant peut-il, après s'être entouré de toutes les précautions nécessaires et avoir acquis la certitude que la mort interviendra à brève échéance, hâter celle-ci ? Les gouvernements de la vieille Europe ont répondu : Non ! Le rôle du médecin est de soigner, non pas de tuer. D'ailleurs, qui peut affirmer, à coup sûr, qu'un malade est incurable, qu'une blessure est mortelle ? On a vu des cas de résurrection, pourrait-on dire, incroyables. Et puis, enfin, il apparaît infiniment dangereux de donner à une corporation, si honorable que soit celle des médecins, ce privilège formidable que constituerait le droit de tuer...

L'Amérique s'est montrée à cet égard plus libérale ou, si l'on préfère, moins scrupuleuse. Encore que ce droit de mettre fin à l'existence misérable des malades ne soit pas inscrit dans la loi (un projet en ce sens, présenté par l'Etat d'Ohio, n'a jamais été discuté), les médecins américains paraissent bien, si l'on s'en tient à leurs propres déclarations, se l'être arrogé.

Déjà, en 1911, en effet, lors du Congrès de Chicago, un très illustre praticien s'est exprimé ainsi : « Votre devoir sacré, messieurs, quand vous êtes en présence d'un malade incurable, est de lui donner de la morphine à haute dose jusqu'à ce qu'une mort rapide et sans souffrance intervienne. » Un autre médecin de l'Illinois a publié, en 1919, une brochure où il se vantait d'avoir ainsi donné la mort chaque fois que sa conscience le lui avait conseillé. Il allait plus loin encore, puisqu'il engageait le monde médical à retourner aux méthodes de l'antiquité pour assurer la sélection de la race. Selon lui, il était non seulement permis d'abréger l'existence des vieillards et des infirmes, mais encore désirable de supprimer à leur naissance les enfants trop débiles et promis à une existence précaire.

Il faut reconnaître que de telles théories, si elles étaient affirmées chez nous, auraient bien peu d'adeptes. Nos médecins qui ont encore, Dieu merci, le res-

Informations

Au Sénat

Mardi, le Sénat a discuté l'interpellation de M. Fernand David sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour aider au rétablissement de l'activité économique de la France sans accepter la dévaluation de sa monnaie et sans laisser déprécier la valeur de la production nationale.

M. Borrel a développé une interpellation sur les conséquences néfastes pour les communes rurales de la réduction du taux des subventions pour travaux communaux, réduction qui rend impossible l'exécution de projets de première urgence.

Le Ministre du Commerce répond à M. David et le Ministre de l'Intérieur à M. Borrel. Un ordre du jour de confiance est voté.

A la Chambre

Mardi, la Chambre a discuté le budget des Beaux-Arts. MM. Dupré, Cardillier, Lebret, Morlier, Clerc présentent diverses observations. M. Monnet rapporteur, fait remarquer qu'il est obligé de présenter le budget des Beaux-Arts qui de 170 millions en 1932 est réduit à 124 millions en 1934.

M. Mallarmé promet d'examiner la question et d'augmenter le budget des Beaux-Arts qui est, alors, adopté.

La Chambre discute le budget du travail. Dans la discussion générale, MM. Meck, Frossard prennent la parole.

Pour le maintien de l'ordre

On a distribué, lundi, à la Chambre les projets de loi déposés par le Gouvernement sur les manifestations, sur la détention d'armes et sur la police des étrangers. Le premier, tout en laissant subsister la loi sur les attroupements, doit permettre à l'autorité d'être au courant des manifestations projetées et de prendre les mesures commandées par les circonstances.

Contre le chômage

Le ministre du travail a fait connaître les mesures qu'il a prises pour réduire, par application de la loi du 10 août 1932, les pourcentages de travailleurs étrangers employés dans l'industrie française. Il a fait connaître également l'état des prêts qu'il vient d'approuver pour l'exécution du plan de grands travaux contre le chômage.

La meunerie française

Le quarante et unième Congrès de la Meunerie française est ouvert par la réception à la Chambre de commerce des congressistes. A la séance d'ouverture, M. Charles, président de l'Association générale de la Meunerie française, a prononcé un discours dans lequel il a déclaré qu'il faudrait trouver une méthode sûre pour dégrader le marché du blé.

« Le gouvernement songe, a-t-il dit, à réaliser le retour à la liberté et l'assainissement du marché au moyen d'un vaste emprunt, mais nous nous élevons contre tout projet qui chargerait les meuniers d'en être les collecteurs. »

Après la grève des postiers

En avril dernier, à la suite des décrets-lois, des postiers se mettaient en grève au Central télégraphique, rue de Grenelle. Plusieurs incidents éclatèrent. Le mois dernier, le tribunal correctionnel condamnait, par défaut, pour entrave à la liberté du travail, plusieurs manifestants : Roche, à trois mois de prison ; Astone, deux mois et demi ; Constans et Dol, deux mois.

La Chambre des appels correctionnels a confirmé, lundi, après-midi, la condamnation de Roche et a réduit celles des trois autres manifestants respectivement à deux mois, un mois et quinze jours.

Négociations franco-allemandes

Les négociations commerciales franco-allemandes, engagées à Paris, le 19 novembre dernier, paraissent en bonne voie.

On se rappelle que ces pourparlers ont trait au renouvellement des accords de juillet 1934 concernant la réglementation des contingents entre les deux pays, ainsi que le service des coupons Young et Dawes et le clearing des paiements commerciaux.

Il semble que les délégués français et allemands s'orientent, d'un commun accord, vers le maintien du fonctionnement du clearing, mais avec une meilleure adaptation.

Il serait question, en outre, de développer, du côté français, les exportations de matières premières, de produits bruts et semi-ouvrés, et de produits agricoles.

pect de la vie humaine, n'admettraient pas et ne comprendraient pas que la mission de guérir et de consoler puisse s'accompagner de l'exercice du meurtre, même pour soulager la douleur, même pour améliorer la race. Au fond, pour les malades, c'est plus rassurant...

Pol HARDY.

La question de la Sarre

Des informations circulent à l'étranger suivant lesquelles M. Pierre Laval aurait promis à Hitler de cesser toute propagande en Sarre, en vue d'un vote favorable au maintien du régime actuel si le réichsführer s'engageait de son côté à un règlement immédiat des mines domaniales.

On déclare de source autorisée que ces bruits sont d'autant plus dénués de fondement que l'action du gouvernement français dans la question sarroise ne s'est jamais manifestée que sur le plan international à Genève dans le seul but d'assurer la liberté et la sécurité du plébiscite du 13 janvier prochain.

Les conversations navales

M. Hirota, ministre des Affaires Etrangères, a demandé aux ambassadeurs de France et d'Italie que ces deux pays se joignent au Japon pour dénoncer le traité de Washington.

Les milieux français observent la plus grande réserve sur la démarche qu'a faite mardi, à Tokio, M. Hirota, ministre des affaires étrangères nippon, auprès des ambassadeurs de France et d'Italie pour demander au gouvernement français, comme au gouvernement italien de se joindre au cabinet de Tokio lors de la dénonciation par celui-ci du traité naval de Washington.

La suggestion nipponne mérite d'être examinée avec le plus grand soin en raison des responsabilités qu'elle soulève.

EN PEU DE MOTS...

— M. Carboné, demeurant à Parleboscq (Landes) chassait avec son frère. Il voulut sauter du haut d'un talus, son arme à la bretelle. Le coup parti, lui ouvrant la boîte crânienne. La mort fut instantanée.

Un groupe de 10 ouvriers d'une usine de textile, de la rue de l'Alsace, à Tourcoing, qui avait acheté un billet en participation, ont gagné un lot d'un million à la loterie des Régions libérées.

— Encore un ! Sur plaintes d'actionnaires de la Société foncière d'Algérie ayant son siège à Alger, le directeur de la Société, M. Dulot, a été arrêté. Le montant des escroqueries qu'il a commises s'élève à 3 millions environ.

— M. Peudepièce, commissaire au contrôle général des recherches de la Sûreté nationale, vient d'être chargé d'une affaire entièrement nouvelle, intéressante plusieurs départements. Cette affaire ne sera qu'à son début. Il s'agit de l'affaire Lévy.

NOS ÉCHOS

Les bourdes prétentieuses.

Ce camarade communiste est un ancien ouvrier. Mais il se flatte d'avoir des lettres. Dans son interpellation sur la politique générale de M. Flandin, il déclara :

— Je suis d'accord avec tous les « vélocipédistes » du XVIII^e siècle...

On se regarda... De quels vélocipédistes M. Thorez voulait-il parler ?

On sait maintenant, en lisant le discours de M. Thorez à « l'Officiel », qu'il s'agissait des « encyclopédistes ».

Du tac au tac.

L'autre jour, tandis que les avocats votaient pour donner au Conseil de l'Ordre un successeur à M. Raymond Poincaré, un des candidats se leva et dit pour rappeler leur devoir électoral à ses amis — contait l'anecdote suivante :

— Il y a quelques années, un célèbre avocat qui, durant la période électorale, avait donné des diners somptueux et somptueux, vit avec étonnement qu'il n'avait que deux cents voix ; il s'exclama : « J'ai truffé quatre cents cochons et n'en retrouve que deux cents... »

Alors, un avocat d'interrompre :

— Il oublie que les cochons ne sont pas toujours des andouilles.

Histoire de jeunesse.

Une nuit en sortant d'une soirée, trois hommes de vingt-cinq ans, MM. Léon Daudet, Maxime Delhomme, Philippe Berthelot descendirent sur les berges de la Seine et, avisant une guérite de douanier comme on en voyait il a trente ans dans ces parages, la balancèrent dans la Seine.

Très froid, très anglais, M. Philippe Berthelot racontait le lendemain : « Je crois bien que le douanier était dans la guérite. »

Amabilités confraternelles.

Ces deux hommes de lettres, dont l'un est célèbre par ses boutades, se détestent cordialement ; témoins les propos qu'ils échangeaient récemment :

— Monsieur, je n'aime pas l'esprit, moi !

— A quoi l'humoriste répliqua, détestant :

— Croyez bien, mon cher maître, que je m'en suis rendu compte en lisant vos œuvres !

LECTURES ET IMPRESSIONS...

Deux petits Livres

Peu de volume, beaucoup de densité, ce qui vaut mieux ! Au surplus, ces deux ouvrages intéressent notre province : l'un par la personnalité de son auteur et par certains de ses chapitres, l'autre plus complètement encore.

Dans une élégante plaquette parue aux « Editions de la Nouvelle Revue Critique », Mme Rosita expose une suite de portraits qu'elle intitule *Figurines et Bustes*. Je n'ai point besoin de présenter dans ce journal l'artiste qui, d'une main nerveuse et délicate, d'un ciseau caressant et incisif tour à tour, burina ces reliefs et ces masques. Tout le monde, en Quercy, connaît l'écrivain qui signe simplement de son prénom. Soit dit en passant, je préfère ce procédé à l'emploi d'un pseudonyme, même bien choisi...

Durant la guerre, Mme Rosita publia, — en 1916, je crois, — un recueil de poèmes : *Echos dans la Tourmente*. Elle nous donnait naguère ces *Brindilles*, au titre trop modeste, dont j'ai dit ici même le charme nostalgique et le lyrisme passionné.

Mme Rosita change aujourd'hui de forme et de ton. Elle fait infidélité au vers. Mais sa prose reste d'un poète et d'un poète qui sait prendre tous les accents, de l'élegie à la satire en passant par l'ode. De deux de ces manières, mes lecteurs trouveront à cette pièce plusieurs échantillons.

Au sein de son ouvrage, Mme Rosita dresse et fleurit des stèles à la mémoire de trois grands disparus : Anna de Noailles et Marie Batillat, aëdes féminins, et le sculpteur Victor Ségoffin. Ce pieux hommage rendu à ses amis disparus, notre écrivain passe la revue des vivants. Parmi ces portraits, trois ont été publiés en inédit dans le *Journal du Lot*, dont deux Quercynois s'appliquaient à M. de Monzie et à Mlle Alida Calé. Ceux de la reine Elisabeth, de Vénéziolo, de d'Annunzio, du peintre Madrassi et du chef d'orchestre Furtwängler ne sont ni bien moins venus ni moins laudatifs.

Pour nous jusqu'ici totalement inconnue, la dernière partie du livre comprend également sept chapitres. L'auteur semble avoir, pour ce nombre, une dilection fétichiste à la mode antique. Il s'agit ici non plus de personnages nommément désignés, mais de types. Mme Rosita s'essaye à fournir quelques addenda aux *Caractères* de La Bruyère. Satire des mœurs de notre siècle, de ce temps d'après-guerre si propice aux exploits des faiseurs, des profiteurs, des arrivistes et des charlatans ou, du moins, qui nous paraît tel parce que nous avons sous les yeux les exemples de ces méfaits et en subissons les ricochets avec impatience.

La bande de présentation du volume porte cette mention : « Rosita prétend « n'avoir visé personne. Est-ce exact ? » Croynons de la protestataire sur parole. Contentons-nous d'admirer sa verve et son mordant. Ces portraits d'amants, de femme du monde, de politicien, de financier, de médecin et d'homme de lettres fourmillent d'observations piquantes, relevées et assemblées avec une impitoyable malice et changées en flèches barbelées, décochées sans peur. Voici, à titre d'exemple, un court passage, et non pas le plus rude, du chapitre intitulé « Un Médecin » : « C'est un être mesquin, « pratique, avisé, vaniteux, — effroyablement cupide. Il se moque sauvagement de ce qui n'est pas son confort, « sa réputation ou son plaisir salace... « Nous sommes les brebis de Panurge. Notre troupeau s'incline devant la « tradition encore plus bas que le Français devant l'ennemi. On ne peut disparaître sans le « cher Docteur » à son « chevet, entre un bistouri et du chlorure d'éthyle... Quand la Camarade « me fera signe, si ce n'est dans une at-

Alertes et mélancoliques tout ensemble, ces quelques lettres retrouvées et mises bout à bout nous disent tout le destin de Paul Froment : sa pauvreté courageuse, ses amourettes contrariées, ses rêves et ses déceptions, ses inquiétudes et ses souffrances et parfois sa divination de son tragique et proche destin.

Il écrit le 14 avril 1898 : « Ma foi, oui, « qu'est-ce que je fais en ce monde et « pourquoi j'y suis-je venu ? ou du « moins pourquoi ne pas être comme « tout le monde ? Pauvre Froment ! le « bel avenir qui m'attend là-bas, dans le « lointain de la vie ! « *Laid e bestio*, « disent les femmes ! « *Innocent* », dit « ra le monde ! Ainsi soit-il ! »

Du large programme de travail qu'il exposait dans sa lettre du 15 mars 1896 à Aristide Salères, il aura rempli une bien faible part deux ans plus tard, quand il tracera les lignes navrées que je viens de citer, paraphrase des strophes célèbres de Paul Verlaine et déjà la mort s'appropriera à rouler son corps dans les eaux glacées du Rhône ! Il aura tout de même tracé un beau sillon, notre petit labourer de Floresses !

Eug. GRANGET.

Oraison funèbre.

Une foule émue et recueillie assiste à l'incinération d'un auteur dramatique. La cérémonie traîne en longueur. Tout à coup, quelqu'un s'étonne de l'heure avancée. Alors un ami se tourne vers lui et dit simplement :

— Que voulez-vous ! Il est long à brûler. C'est un vieux dur à cuire...

— Oui, répond l'autre, mais ce sera son dernier four !

Recommandation.

Un homme de lettres très connu vient d'adresser un jeune auteur à un éditeur de ses amis avec ce mot d'introduction original :

« Je vous adresse M. X..., qui m'assure être très comique. S'il l'est, remerciez-moi ! S'il ne l'est pas, remerciez-le ! »

Chronique du Lot

L'allègement du Marché du Blé

La Direction des Services Agricoles nous communique :

La récolte française, en blé, des trois dernières années a été supérieure aux besoins de la population. L'accumulation de ces stocks présente un grave danger pour l'équilibre de notre agriculture.

Le devoir de tous est, actuellement, d'alléger le marché du blé par tous les moyens possibles.

Ne voulant pas recourir aux procédés employés par le Brésil pour sa récolte de café, qui consistaient à noyer les stocks ou à les brûler, une seule solution se présente à nous, c'est de se servir du blé comme nourriture pour le bétail.

Cette manière de faire, tout en favorisant l'intérêt national, permet de donner aux animaux une excellente nourriture qui, substituée dans des proportions convenables et avec certaines précautions à d'autres aliments, coûtera moins cher aux agriculteurs.

De plus, elle supprime, dans une grosse proportion, les céréales exotiques, importées en quantités considérables et à grands frais. Chaque commune du département importe en moyenne deux cents quintaux de maïs et de riz par an.

L'intérêt de tous est donc de réduire ces importations coûteuses et de les remplacer par la consommation de nos produits locaux.

Tous nos animaux peuvent consommer du blé. Une exception existe cependant dans notre département. Elle concerne l'engraissement des oies, pour lequel il serait dangereux de remplacer de but en blanc le maïs par du blé.

A part cet usage spécial, le blé peut être employé pour l'engraissement des bœufs, des agneaux et de la volaille aussi bien que pour l'entretien des chevaux et des bœufs de travail et des femelles laitières. De cette façon les agriculteurs collaboreront aux mesures de défense du marché du blé, prises par le Gouvernement.

En plus ils n'offriront à la minoterie en vue de la fabrication de la farine que des produits impeccables, tant au point de vue de la propreté qu'à celui de la qualité des grains. Le rendement en sera meilleur et le pain moins cher.

Le Gouvernement, résolu à continuer et à amplifier l'œuvre déjà entreprise, va autoriser prochainement, dans une large mesure, la dénaturation des blés avec prime.

Les Agriculteurs doivent faire consommer par les animaux les quantités maxima de blé en remplacement des céréales exotiques trop onéreuses actuellement.

Service de santé

Nous apprenons avec plaisir que M. Louis Savès, médecin principal de la marine à bord du mouilleur de mines « Pluton », à Toulon, spécialiste des hôpitaux de marine, vient d'être nommé, au choix, chef du service d'électro-radiologie de l'hôpital maritime de Brest.

Nos félicitations à M. Savès dont le père est percepteur à Cajarc.

Compatriote

Notre compatriote M. le Capitaine Coustou, originaire d'Alvignac, est affecté au 23^e d'infanterie, à Wissembourg.

Légion d'Honneur

La croix de Chevalier de la Légion d'Honneur, est décernée à M. Brunet, lieutenant de gendarmerie à Gourdon. Nos félicitations.

Médaille militaire

La médaille militaire a été décernée à M. Guilhou, ancien soldat, demeurant à Lagardelle.

Election d'une municipalité

Dimanche 25 novembre, le Conseil municipal de la commune de Condat a procédé à l'élection d'une municipalité. M. Jean Besse a été élu maire ; M. Laumon d a été élu adjoint, tous deux à l'unanimité.

Exéquatur

L'exéquatur a été accordé à M. Hassan Zaki Effendi, consul d'Egypte à Marseille, avec juridiction sur le département du Lot.

LES ÉTRANGERS DANS LE LOT

D'après une statistique publiée, il y aurait, dans le Lot, 2.749 étrangers. Ce seraient des Espagnols, dans la proportion de 40 0/0 et des Italiens dans la proportion de 39 0/0.

Sociétés de secours mutuels

L'« Officiel » publie la liste des Unions départementales des sociétés de Secours Mutuels avec indication pour chacune d'elles du montant des cotisations mutualistes, du montant des subventions de l'Etat et du département.

Le Lot est le seul département qui ne figure pas dans cette liste.

Bonne chasse

Au cours d'une partie de chasse, un nemrod, de St-Céré, a réussi à capturer vivant un renard qui a été enfermé chez M. Fontaille, à St-Céré.

Les truffes

A Payrignac, les truffes ont valu de 30 à 35 fr. le kilo.

LE PRIX DU PAIN

Le prix du pain de consommation courante est ramené de 1 fr. 85 à 1 fr. 80 le kilo, à partir du 4 décembre 1934. C'est une baisse de 0 fr. 05 par kilo qui sera certainement bien accueillie par le consommateur.

Il est à prévoir que lorsque les blés de la récolte 1933 seront entièrement épuisés et dont le prix officiel est de 131 fr. 50 les 100 kilos, alors que les minotiers ne seront astreints qu'à l'utilisation exclusive de blé de la récolte 1934 dont le prix officiel n'est que de 108 à 118 francs les 100 kilos, une baisse plus importante se manifesterait sur le prix des farines et par répercussion sur le prix du pain.

Il est donc permis d'espérer que vers le 1^{er} février 1935 le public aura la satisfaction d'enregistrer une nouvelle baisse du prix du pain.

LES NOUVELLES FORMALITES DE CIRCULATION DES VENDANGES FRAICHES

Un député avait déposé une demande d'interpellation à propos du décret du 19 juillet, lequel frappe la vente des vendanges d'un taux rendant d'après lui cette vente très difficile et lézant gravement des milliers de petits producteurs et les petits consommateurs.

Le ministre des finances a adressé à M. Tranchant une longue lettre, dont voici les principaux extraits :

« Le décret, rendu en exécution de l'article 7 de la loi du 6 juillet, portant sur la réforme fiscale, soumet les vendanges fraîches aux mêmes formalités à la circulation et aux mêmes droits que les vins, à raison de un hectolitre de vin pour 130 litres ou 130 kilos de vendange. Ces dispositions ne s'appliquent pas au raisin de table, ni aux vendanges fraîches déplacées par le récoltant du lieu de production dans l'étendue du canton de récolte ou des cantons limitrophes.

« Antérieurement, la circulation des vendanges avait lieu sans aucune formalité dans l'étendue de l'arrondissement de récolte et dans les cantons limitrophes. Sous ce régime, si le vin ne circulait pas sur la voie publique, toute personne qui introduisait des vendanges à son domicile échappait au paiement de l'impôt.

« Les consommateurs peu aisés, ne pouvant fabriquer eux-mêmes leur boisson, étaient obligés de se procurer chez des détaillants qui recueillaient sur eux le droit de circulation déjà versé. Le principe de l'égalité devant l'impôt n'était donc pas respecté. Par ailleurs, des organisations viticoles ont signalé que la libre circulation des vendanges favorisait les fabrications et coupages clandestins et permettait de faire échec aux lois relatives à la protection des appellations d'origine ; beaucoup de récoltants échappaient au blocage des vins à distillation obligatoire et aux redevances sur tous les rendements.

« C'est pour remédier à cet état de chose que le rayon de franchise a été restreint au canton de récolte et aux cantons limitrophes. Les protestations ont été dirigées moins contre le principe de la réforme que contre les modalités d'application. Pour les prochaines campagnes, un système de titres de mouvement mieux appropriés aux circonstances et dont la mise au point se poursuit sera mis en application.

NOS COMPATRIOTES A PARIS

Dimanche, 9 décembre, à 14 h., salle des Ingénieurs Civils, 19, rue Blanche, matinée dansante et concert du « Foyer du Quercy » (Originaux de l'arrondissement de Gourdon).

Un orchestre réputé et un accordéoniste virtuose feront danser jusqu'à 17 heures, puis céderont la place aux artistes pour le concert. Prix d'entrée : 3 francs.

Faculté de Toulouse

Notre jeune compatriote Mlle Jeanne Tauran, fille de M. Tauran, pharmacien à Latronquière, a subi avec succès son examen définitif de quatrième année en pharmacie devant la Faculté de Toulouse. Nos félicitations.

Les sixième et septième tranches de la Loterie nationale

La 5^e tranche de la Loterie nationale 1934 dont l'émission ne date que du 19 novembre, fait l'objet d'un volume de demandes tel que d'importantes réductions ont dû être imposées. Pour répondre à l'empressement du public le ministre des Finances vient d'autoriser le secrétariat général à lancer le 3 décembre prochain 6^e et 7^e tranches qui comporteront, comme la précédente, chacune un million de billets et donneront lieu à deux tirages distincts et successifs, en une seule et même séance.

La déclaration des postes de T.S.F.

Le Ministre des P.T.T. communique la note suivante :

« Pour appliquer les dispositions légales relatives à la déclaration des postes récepteurs de la radiodiffusion, l'administration avait donné, il y a quelques mois, des instructions aux termes desquelles les propriétaires d'immeubles devaient lui faire connaître les noms de leurs locataires possesseurs d'appareils de T.S.F.

« M. Georges Mandel, ministre des P.T.T., vient d'annuler ces instructions. »

LES SOUS ITALIENS ET ESPAGNOLS

La Chambre de Commerce du Lot, ayant été informée de la difficulté éprouvée par certains commerçants pour se débarrasser de la monnaie de billon étrangère (plus spécialement italienne et espagnole) dont ils sont détenteurs, a demandé à la Région Economique de Toulouse si des mesures avaient été envisagées en vue du rapatriement de cette monnaie et si les banques de nationalité italienne et espagnole établies à Toulouse accepteraient éventuellement de faire l'échange.

Après s'être renseignée auprès de la Banca Commerciale Italiana, 10, rue Lapeyrouse et du Comptoir Régional de la Banque et de Change, rue du Poids-de-l'Huile, à Toulouse, la Région Economique a donné les indications suivantes :

« Les sous italiens du modèle de notre monnaie de bronze n'ont plus de valeur monétaire. Ils sont repris au poids par le Comptoir Régional au prix de 4 fr. le kilo.

« Les sous italiens de petit module (grandeur de nos petites pièces de nickel de 0 fr. 05 et 0 fr. 10) peuvent être repris soit par la Banca Commerciale, soit par le Comptoir Régional, à un cours inférieur toutefois à celui qui paraîtrait devoir résulter du cours de la lire.

« La monnaie de billon espagnole semblable à la nôtre est reprise par le Comptoir Régional de Banque et de Change à raison de 1 fr. 50 par franc.

« Dans notre circonscription, l'on ne s'est pas préoccupé jusqu'à présent du retrait de la monnaie étrangère. » (Communiqué par la Chambre de Commerce du Lot).

Contre le cumul des traitements publics et des salaires privés

M. Marcel Régnier, ministre de l'Intérieur, vient d'adresser aux préfets une circulaire disant ceci :

« J'ai été saisi de vives réclamations contre les fonctionnaires et agents communaux qui, en dehors de leurs fonctions administratives, se livrent à d'autres occupations également rémunérées.

« A cette époque de crise économique où tout doit être mis en œuvre pour réduire le chômage, ces réclamations sont des plus justifiées.

« Vous ne manquez pas de recommander aux municipalités de votre département de veiller par les moyens qui leur paraîtront les plus efficaces à ce que l'entrée sur le marché du travail de fonctionnaires ne vienne pas concurrencer les salariés du commerce et de l'industrie.

Acte de dévouement

M. Cyprien Laporte régisseur du château de Montléra, aperçut un jeune enfant, âgé de 3 ans, qui, en jouant, venait de tomber dans une mare située près du château.

M. Lacoste se précipita au secours du jeune enfant, se jeta dans la mare et réussit à le retirer sain et sauf.

M. Lacoste a été vivement félicité pour son acte de courage et de dévouement, d'autant plus qu'il est âgé de 66 ans. Nous lui adressons, également, nos bien vifs compliments.

Pour que les étrangers expulsés ne reviennent pas en France

Voici les dispositions nouvelles du projet de loi relatif à la police des étrangers en France :

« Tout étranger expulsé de France, qui y serait rentré sans la permission du Gouvernement, sera traduit devant les tribunaux et condamné à un emprisonnement d'un an à cinq ans.

« Le jugement de condamnation ordonnera que le condamné, après l'expiration de sa peine, soit conduit à la frontière. »

Rappelons que la peine en vigueur n'est que de un à six mois d'emprisonnement.

Grands réseaux de chemins de fer français

D'importants avantages pour vos voyages circulaires

Avez-vous l'intention de faire un voyage circulaire suivant un itinéraire fixé à votre gré, mais comportant un parcours d'au moins 500 km. sur les Chemins de fer français ?

Dans ce cas et même si votre circuit doit comprendre des solutions de continuité, soit que vous projetiez des excursions en autocars ou en bateaux, soit que vous alliez à l'étranger, n'hésitez pas à prendre un carnet de voyages à itinéraires facultatifs pour vos déplacements par fer. Libéré, en cours de route, du souci de prendre des billets pour chacune de vos étapes, vous aurez en main un carnet de coupons valable 30, 45 ou 60 jours, selon que vous parcourrez plus de 500, 1.500 ou 3.000 km. sur voie ferrée et vous profiterez d'une réduction croissant avec l'importance de ce trajet, de 15 à 30 0/0 en 1^{re} classe et de 10 à 20 0/0 en 2^e et 3^e classes. Vous aurez, en outre, l'avantage de pouvoir vous arrêter à volonté en cours de route.

Pour vous procurer un carnet, ou pour des renseignements complémentaires, veuillez vous adresser aux gares des Grands Réseaux ou à la Maison de France, 101, avenue des Champs Elysées, à Paris.

Pas de plaque

Pour défaut de plaque de contrôle à son vélo, procès-verbal a été dressé à M. Roussel, ouvrier agricole à Alvignac.

CAHORS

FIN DU CHARIVARI !

Nous avons dit, au sujet du charivari qui a lieu à Cabessut, qu'à Cahors on ne trouvait rien à redire à cela, à la condition qu'il n'y ait ni dégradations, ni violences.

Les amateurs qui se rendaient chaque soir à Cabessut pour y faire le charivari n'ont pas été inquiétés par la police et la gendarmerie.

Pourquoi ne se sont-ils pas contentés de leurs sérénades à Cabessut ? Pourquoi ont-ils voulu faire entendre leurs belles voix et les sons si harmonieux (???) de leurs instruments, hors de Cahors, dans le canton de Lalbenque ?

En effet, non contents de s'esbaudir sur la rive gauche du Lot, où habite le futur marié, ils eurent la mauvaise idée d'aller à Aujols, faire même tapage devant la maison de la fiancée.

Mal leur en a pris. Les gendarmes de Lalbenque, en tournée dans les environs d'Aujols, entendirent des clameurs inaccoutumées dans cette région. Ils se rendirent sur les lieux, au « Lac » et trouvèrent les « charivariers ». Ceux-ci détalèrent. Mais deux d'entre eux ne furent pas assez lestes et furent emportés par les gendarmes. Ce sont les jeunes Sembel et Berthié, qui, après avoir décliné leurs nom, prénom et qualité, furent relâchés, mais gratifiés d'un procès-verbal « pour tapage nocturne et injurieux, la nuit, sur la voie publique ».

Le charivari fut terminé et les camarades rentrèrent à Cahors. Le retour fut plutôt triste, surtout pour les deux « verbalisés ».

Mais, aussi, qu'allaient-ils faire à Aujols ? Les licences autorisées à Cahors ne le sont pas partout. On le leur avait dit. Alors, tant pis pour eux ! L.B.

Naissance

Nous apprenons avec un vif plaisir que M. le docteur et Mme Jean Fontalrand viennent d'être les heureux papa et maman d'une superbe fillette, née à Gérardmer, et qui a été prénommée Marie-Claire.

Nous adressons nos compliments au papa et à Mme et M. Pébeyre, industriel à Cahors, les sympathiques grands-parents, et nos vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Déclaration de récoltes

Il est rappelé aux propriétaires que leur déclaration de récoltes doit être faite avant le 1^{er} décembre, terme de rigueur. Passé ce délai aucune déclaration ne pourra être acceptée.

Le gymnase municipal

L'inauguration officielle du Gymnase municipal, rue de la Chanterie (Salle des Variétés) aura lieu le mercredi 12 décembre 1934, à 21 heures, sous la présidence de M. de Monzie, maire de Cahors.

Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen

Conférence publique et contradictoire. — Par suite d'une omission regrettable, la date de la Conférence Marcel Jans n'était pas indiquée dans notre dernier communiqué au Journal du Lot.

En conséquence, nous informons le public cadurcien que cette conférence aura lieu vendredi 30 novembre, à 21 heures, au Palais des Fêtes.

Tous les Ligueurs, tous leurs amis, les jeunes et tous ceux qui préoccupent les graves problèmes qui se posent aux individus et aux nations viendront entendre Marcel Jans parler sur « La Ligue et l'actualité ».

Un léger droit d'entrée de 0 fr. 50 sera prélevé pour couvrir les frais.

— Pour le Bureau : Le Secrétaire : P. LAFARGUE.

Vol d'une pèlerine

Le jeune Marcel Bure, 14 ans, passait devant l'hôtel Foissac, à Albas, lorsque, tout à coup, un homme se précipita sur lui, lui enleva la pèlerine qu'il avait sur les épaules et s'enfuit.

Le jeune Bure alerta des voisins qui poursuivirent le voleur, mais ils ne purent pas le rejoindre. Plainte a été portée à la gendarmerie, qui a ouvert une enquête. Le voleur serait un individu qui fait partie d'une tribu de nomades.

Tout a une fin !

Un individu se présentait chez les propriétaires et leur offrait des appareils électriques, livrables après remboursement. Il opérait dans la Corrèze, à Tulle, à Brive et même dans le Lot. Seulement, lorsque les clients ouvraient le colis, ils n'y trouvaient que des... pierres !

Des plaintes furent portées contre cet individu qui, inutile de le dire, avait disparu de la région.

Toutefois, des recherches furent faites et l'escroc a été arrêté, lundi, à Bordeaux.

PALAIS des FÊTES

JEUDI 29 NOVEMBRE SAMEDI 1^{er} DIMANCHE 2 DÉCEMBRE (en soirée à 21 heures) DIMANCHE (matinée à 15 heures)

Un film de grande classe Gaby MORLAY et Henri ROLLAN dans

LE SCANDALE

d'après la pièce d'Henry Bataille

LA SEMAINE PROCHAINE RAIMU dans

Ces Messieurs de la santé

MAUVAIS TEMPS

Le froid est arrivé. Jeudi, vendredi, brouillards. Mais, samedi, le soleil a fait une courte apparition.

Dimanche, dès 9 heures, le brouillard recouvrait les côtes de la ville. Vers 3 heures, la ville était comme voilée.

Le froid était vif. Pour la première fois, les ménagères qui s'approvisionnent d'eau aux bornes-fontaines, ne purent pas remplir leurs seaux. Les bornes-fontaines étaient gelées. Le thermomètre était descendu à 4 degrés au-dessous de zéro.

Il fallut recourir au vieux et simple système qui n'est pas compliqué : verser de l'eau bouillante dans la borne-fontaine et l'eau coule.

Lundi, encore, le brouillard ! Seulement, selon l'expression courante, il est « tombé ». Or, il paraît que lorsque le brouillard « tombe », c'est signe que le beau temps annonce sa venue !

Le soleil est revenu !

Mardi, encore du brouillard. Mais le temps était sec. Et on annonçait : « A bientôt le soleil. »

Et, de fait, mercredi, dès 11 heures, le soleil apparut. Le ciel était pur. Pas le moindre nuage. Enfin ! Le beau temps serait-il revenu ? Toutefois, le froid était vif. Le thermomètre, à midi, sur le Boulevard, marquait 1 au-dessus de zéro. Mais, dans la matinée, il était descendu à moins 4, et, par endroits, il y avait de la glace. Soit ! Mais le soleil est revenu !

En effet, jeudi matin, à leur réveil, les Cadurciens virent toits, champs, côtes recouverts d'une forte couche blanche. Le froid était vif. Dès la première heure, un brillant soleil illuminait la ville. L. B.

Légion d'Honneur

M. Bonnet (Jean-Louis), ancien soldat, du bureau de recrutement de Cahors, est nommé, au titre militaire, chevalier de la Légion d'honneur. A été dressé et cité.

Bourse

Le jeune Georges Serres, originaire du Boulv., vient d'obtenir une bourse pour l'Ecole d'agriculture d'hiver, de Cahors.

Après l'accident de chasse

L'état de M. Manet, le sympathique boulanger de la rue de la Banque, victime de l'accident de chasse que nous avons relaté, est toujours grave.

Nous faisons des vœux pour le rétablissement complet du blessé.

Qui a pris la montre ?

M. Trégoux, boulanger, rue Nationale, venait de prendre livraison d'un stock de farine que lui apportait le chauffeur d'une minoterie.

Au départ de celui-ci, M. Trégoux constata qu'une montre qui était dans le magasin avait disparu. Il porta plainte au Commissariat de police. Le chauffeur fut interrogé. Mais l'interrogatoire ne donna aucun résultat. L'enquête continue !

Double contravention

Pour défaut de permis de circulation et pour défaut de carte grise, M. Buisson, chauffeur à Cahors, s'est vu dresser double contravention.

Ce n'est pas le coupable

Nous avons annoncé que la gendarmerie de St-Céré avait arrêté un nommé Sigfyer, que l'on soupçonnait être l'auteur d'un assassinat commis dans l'Ain, le 25 septembre 1921.

L'assassin, qui, du reste, fut condamné par défaut aux travaux forcés à perpétuité par la Cour d'assises de l'Ain, s'appelait Corneau. Le signalement de Sigfyer semblait identique à celui de Corneau.

Mais il y a eu erreur. Sigfyer a été relâché, — avec excuses, certainement ! ! !

Regrettable erreur !

Mme Marie Gay, propriétaire à Payrignac, après avoir gavé ses cinq oies leur donna de l'eau. Le lendemain matin, à sa grande tristesse, elle vit trois oies, étendues, mortes et les deux autres crevaient peu après.

L'eau que Mme Gay avait donnée aux oies contenait une solution de sulfate de cuivre qui avait servi à vitrioler du blé de semence. C'est une perte sèche pour Mme Gay.

Incendie

Un commencement d'incendie a eu lieu, dans l'immeuble portant le numéro 19, quai de Regourd.

Les voisins accoururent ainsi que M. Marmisses, lieutenant de la Cie des Sapeurs-pompiers. Le feu fut rapidement éteint. Il n'y eut qu'un quart-d'heure de vive émotion.

Coups et blessures

MM. Faurie et Bru, propriétaires à St-Martin-Labouval, ne sont en bons termes. Ces jours derniers, M. et Mme Bru ramassaient des fagots dans un bois et quand ils eurent terminé leur travail, ils rentrèrent chez eux.

Mais ils passèrent dans une propriété appartenant à M. Faurie qui les vit, accourut et leur interdit le passage.

Une discussion eut lieu, au cours de laquelle M. Faurie saisit un bâton et en porta un violent coup sur la tête de M. Bru qui a été grièvement blessé. M. le docteur Couzy, de Marcihaac, appelé, constata la blessure qui est grave et donna à M. Bru, les soins nécessaires par son état.

M. Bru a porté plainte au Parquet contre son irascible voisin. Une enquête a été ordonnée.

Camion dans le ravin

Mardi, le camion de M. Noyer, entrepreneur de transports, se trouvait dans la région d'Uzerche, lorsque, par suite du verglas, il dérapa et tomba dans le fossé de la route.

Le chauffeur n'a eu aucun mal, mais le camion est démolé.

Permis de conduire

La commission du retrait des permis de conduire, présidée par M. Onfroy, avait envoyé 7 dossiers à l'examen de M. le Préfet.

Le permis de conduire a été retiré à M. Cavané, pour une durée de 4 mois. Deux entrepreneurs de transports de Cahors reçoivent un avertissement.

Le permis est retiré à M. Bénéch, photographe à Gourdon, pour une durée de 6 mois, et M. Bourdichon, de Montignac, pour une durée de 8 jours.

AU ROBINSON

Tous les samedis, dimanches et fêtes

GRAND BAL

REPAS SUR COMMANDE

NOCES ET BANQUETS

Service transport : voiture du ROBINSON Départ en face de la Mairie. Tél. 207

TOUS LES JEUDIS, SOIRÉE

Plainte

M. Ticou, le garde-chasse bien connu, a constaté que dans certains endroits, on avait détruit des pièges à sauvagine et des plants de cerisiers.

Après enquête, M. Ticou a pu établir que les auteurs de ces actes malveillants étaient deux chasseurs, les sieurs V. A... et L. G... Plainte a été portée contre eux et la gendarmerie a ouvert une enquête.

Délit de fuite

Un chauffeur d'autobus n'ayant pas actionné son appareil avertisseur à un tournant de route dangereux, les gendarmes lui donnèrent l'ordre de s'arrêter. Mais le chauffeur fila. Le numéro de l'autobus a été relevé.

Pas d'éclairage

Pour défaut d'éclairage à leur vélo, procès-verbal a été dressé à MM. Del-four, de Livernon ; Soarès, domestique à Touzac, ainsi qu'à M. Truel, de Terrou pour n'avoir pas éclairé son auto.

Défaut de feu rouge

DÉPÊCHES

Négociations germano-américaines

De New-York. — Les négociations germano-américaines sur l'extension des exportations de coton américain ont abouti à un accord. Les conversations ont eu lieu dans le plus strict huis-clos. L'Allemagne paiera, mensuellement, 2,5 0/0 en dollars et 7,5 pour cent en marks. Les délégués allemands s'embarqueront samedi pour Hambourg.

La Conférence mondiale du blé

De Budapest. — Bien que la Conférence mondiale du blé se soit terminée sans résultat et que l'accord actuel ne pourra être prolongé, plusieurs Etats ont approuvé le projet de continuer l'importation du blé russe. Les pourparlers continuent entre les délégués exportateurs d'Outremer, les délégués danubiens et les délégués français. Ces derniers acceptent l'exportation du blé dénaturé.

Félicitations d'Hitler

De Berlin. — Le chancelier Hitler a envoyé au roi et à la reine d'Angleterre, au duc de Kent, à la princesse Marina un télégramme de félicitations chaleureuses.

REMERCIEMENTS

Monsieur Georges SALGUES, professeur à l'E.P.S., et toute sa famille remercient bien sincèrement toutes les personnes et amis qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion des obsèques de leur regretté

Monsieur Antoine SALGUES
Instituteur honoraire à Cènevières

REMERCIEMENTS

Madame Veuve ALAUX et toute sa famille remercient bien vivement les personnes qui ont assisté au service anniversaire célébré en la mémoire de

Monsieur Guillaume ALAUX

Des muscles, de l'énergie, de la force

« Grand amateur de cyclisme et de chasse, l'usage régulier que je fais de la Quintonine m'apporte un supplément réel de forces et d'énergie, et je n'hésite pas à reconnaître que, grâce à son emploi, je couvre sans fatigue sensiblement un nombre respectable de kilomètres supplémentaires. Je crois pouvoir affirmer avec bonne foi, que sans la Quintonine, je ne pourrais pas faire preuve de la même endurance et de la même résistance. » M. Louis ROYER, à Reunany, par Eloges (Marne). La Quintonine vaut seulement 4 fr. 95. Ttes Pharmacies et Pharmacies à Cahors.

PLOMBERIE — ZINGUERIE

M. Gilbert BASTIDE
préviens sa fidèle clientèle que, depuis le 20 novembre, son atelier est transféré

PLACE CHAMPOLLION
(face la statue Clément-Marot)

DEMAIN SAMEDI, PLACE GAMBETTA
(derrière la statue)

Bernard ALCO

solde un lot de gilets, pull-over, hommes et dames, en pure laine, 15 et 20 fr. Gilets, pull, dernière mode, 25 et 29 fr. Gilets tailleur, pour hommes, en pure laine, à partir de 25 fr. Pull-over enfants, en pure laine, avec ou sans fermeture éclair, 12 fr. Grand choix de Combinaisons, chemises américaines, chaussettes, écharpes; culottes enfants, jusqu'à 14 ans, 2 fr. 50; pour dames, 4 fr. Un lot de coussins tout garnis, valeur 29 fr., sacrifiés 10 fr., etc.

A LOUER

Vaste local
avec ou sans appartement
centre de la ville
S'adresser au Bureau du Journal

Chauffeur tourisme
et poids lourds

demande place
S'adresser Bureau du Journal

adresses à la famille nos sincères condoléances.

Hyméne. — On annonce le prochain mariage de M. Lacam avec Mlle Jeannot, de Presque.

Nos meilleurs vœux de bonheur.

Rudelle

Carnet blanc. — Nous apprenons avec plaisir le tout prochain mariage de M. Murat Marcel, du Mas de Catal, avec Mlle Barrière Antoinette, d'Arcambal. Nous adressons nos vives félicitations à M. Murat, à ses parents, et nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés.

Enseignement. — M. l'Inspecteur primaire de Figeac a visité nos deux écoles le mardi 20 courant.

Terrou

Hyméne. — On annonce le prochain mariage de M. Philippe Favé, avec Mlle de Gaches de Venazac, du château de St-Thamar. Nos meilleurs vœux de bonheur.

Espadilla

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche dernier, sous la présidence du maire.

M. Elie Pagès a été désigné comme délégué pour faire partie de la commission chargée de réviser la liste électorale.

MM. Lucien Balmette et Antonin Laymerie, ont été désignés pour être ajoutés à cette commission à l'effet de statuer sur les réclamations.

Une somme de 1.500 francs a été répartie pour réparation aux chemins ruraux.

Séance levée à onze heures.

Saint-Céré

Grave accident. — Lundi soir, Mme Pouget, propriétaire de l'hôtel « la Coquille d'or » faisait bouillir une lessive qu'elle avait placée sur le feu dans la cheminée de la cuisine.

A un moment donné, Mme Pouget poussa dans le feu, avec un balai, des déchets, des poussières. Tout à coup, une explosion se produisit au milieu du feu. Mme Pouget fut blessée au mollet gauche, la bonne à la main gauche et la fille de Mme Pouget à l'arcade sourcil gauche.

M. le Docteur Laplace a donné les soins aux blessées dont l'état n'est pas très grave.

On croit que c'est une capsule qu'un client avait tombée près du foyer, qui fut balayée dans le feu et qui explosa.

Sports. — L'Union Sportive St-Céréenne, libre les 9 et 16 décembre, se déplacera le 9 et recevra le 16 une équipe de deuxième ou première série.

Concert. — Le concert public que devait donner notre société musicale, dimanche, à 4 heures, a été renvoyé au dimanche 2 décembre, à 4 heures.

Arrondissement de Gourdon

Montfaucon

Hyméne. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Germaine Vizon avec M. Georges Cambon. Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Martel

Naissance. — Nous apprenons que les époux Charazac, viennent d'hériter d'une superbe fillette. Nos compliments au papa et nos vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Salvies

Les Sports. — Le Club Athlétique Salviasois recevra dimanche son terrain de La Rozière le Stade Praysacois en match amical.

Si le beau temps est de la partie, il y aura foule sur les touches pour assister à ce match qui promet d'être très intéressant.

Nous nous permettons de rappeler à la population que, dans le courant du mois de décembre, les cartes de l'année 1935 seront présentées aux membres honoraires.

Nous sommes persuadés que nos jeunes gens trouveront partout le meilleur accueil.

La vague de froid. — Depuis plusieurs jours, un froid vif ne cesse de

quantité de poisson que le courant entraînait. Une enquête faite permit de conclure que de mauvais pêcheurs avaient empoisonné les eaux du Célé avec du chlorure de potassium.

Une enquête a été ordonnée, et il faut espérer que les auteurs de cet acte de vandalisme seront pincés.

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Antoine Goutel, ingénieur honoraire des chemins de fer de l'état, décédé à Malakoff, à l'âge de 61 ans. Il était le frère de M. Goutel, imprimeur à Figeac auquel nous adressons, ainsi qu'à la famille nos sincères condoléances.

Portière mal fermée. — M. Herpin était en auto, et traversait Figeac, à modestes allures, lorsque, tout à coup, la portière de l'auto s'ouvrit brusquement. Mme Herpin, mère, qui se tenait à côté tomba sur la chaussée et a reçu de nombreuses contusions.

La deuxième foire mensuelle. — Notre deuxième foire du dernier samedi du mois qui s'est tenue samedi dernier, 24 courant, a été relativement importante, malgré sa date rapprochée de la foire du 15.

Dès les premières heures de la journée, la circulation était très animée et donnait déjà une impression favorable. Dans la halle aux grains, sur la place Carnot, la place Champollion, la place Vival et les voies adjacentes et en général sur tous les marchés de l'intérieur, c'était l'affluence des grands jours.

Sur le champ de foire, les diverses catégories de bestiaux étaient largement représentées et la physiologie générale donnait l'impression que notre deuxième foire s'achève rapidement vers le succès qu'elle mérite. Cette amélioration que nous sommes heureux d'enregistrer est due pour une bonne part à la mesure prise par le Conseil municipal, qui, d'accord avec le Comité agricole, a institué un système de primes aux acheteurs et aux vendeurs de bétail dans le but de les encourager à fréquenter notre foire le dernier samedi du mois avec le même empressement que pour la foire du 15. De plus, pour cette deuxième foire, il n'est pas perçu de droit de stationnement sur les animaux présentés ni de droit de passage sur ceux qui ne sont vendus.

Lorsque le public se sera rendu compte que la deuxième foire présente le même intérêt que celle du 15, il ne fera plus aucune distinction entre les deux dates.

Les éleveurs et les commerçants qui depuis longtemps viennent régulièrement à nos foires si réputées ont constaté que, depuis plusieurs années, la Ville de Figeac s'est efforcée d'améliorer tous les emplacements de notre spacieux champ de foire et d'en faire un foire véritablement moderne. Les nombreux progrès réalisés sont dus à une Municipalité hardie qui, accueillant avec faveur les suggestions qui lui sont faites à ce sujet, s'empresse de réaliser toutes les améliorations possibles avec le désir d'être agréable à nos visiteurs de plus en plus nombreux et de leur rendre le séjour dans notre ville de plus en plus attrayant.

Mercuriale du 24 novembre. — Blé, 14 fr. avoine, 5 fr.; haricots, 25 fr.; pommes de terre, 7 fr. le tout le double décalitre; œufs, 6 fr. 50 la douzaine; beurre, 14 fr.; poulet, 7 fr.; poules, 6 fr. 50; lapins, 4 fr. 50 canards gras, 9 fr.; oies grasses, 10 fr. le tout le kilo; pigeons, 7 fr. la paire.

Boeufs, 210 fr.; veaux, 350 fr.; moutons, 275 fr.; porcs, 340 fr. le tout les 100 kilos.

Rugby. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

St-Michel-Loubéjou

Tombé de vélo. — M. Paul Goutard, employé à l'entreprise de M. Massalve, était en vélo, lorsque la machine dérapa. M. Goutard est tombé sur la route et s'est fracturé une jambe.

Il a été transporté à l'hôpital de St-Céré.

Issendolus

Décès. — Nous avons eu le regret d'apprendre la mort de Mme veuve Marty, du hameau de Gary. Nous

Fête de la Ste-Cécile. — C'est dimanche prochain, 2 décembre, que les musiciens de notre fanfare fêteront la Sainte-Cécile et à cette occasion invitent tous les membres honoraires qui par leur cotisation les ont aidés à réaliser la reconstitution de notre musique.

La population luzéchoise, qui a déjà donné tant de marques d'attachement à la Fanfare, se réjouira en voyant que ses sacrifices n'ont pas été vains — car tous les mois, depuis mars dernier, nous avons donné à l'exemple des grandes villes un concert mensuel.

Nous pensons, en effet, que les sociétés musicales sont utiles en contribuant à l'agrément des populations et en élevant leur niveau moral.

C'est par elles, en effet, que l'art charmant de la musique sous sa forme la plus vibrante, la plus expressive pénètre jusque dans les milieux les plus humbles, y apportant un élément de joie saine; son but étant de faire l'âme plus haute et plus vibrante.

La journée de dimanche prochain sera donc toute consacrée à la musique qui se fera entendre: 1° le matin, de 11 h. 20 à midi, dans un défilé très entraînant, et l'après-midi, dans un concert, de 15 h. à 16 h., et enfin le soir au bal, de 20 h. 30 à 2 h. 15.

C'est au cours du bal de nuit que sera tirée la tombola. Nous voulons que cette fête des musiciens soit belle, et elle le sera. Le Président: Antonin LABOUEVE.

Montcuq

Football. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

Puy-l'Evêque

Objets perdus. — M. Delbreil Maurice, à Poujoulu, a perdu un portefeuille; la personne qui l'aurait trouvé est priée de le rapporter à la mairie.

Objets trouvés. — Le jour de la foire, M. Billard Paul, à La Faurie, a trouvé une montre en argent qu'il a déposée à la mairie. Félicitations.

Déclarations de récolte de vin. — Il a été déclaré: 369 ha. de terrains plantés en vignes; 37 hl. 20 de vin blanc; 11.262 hl. de vin rouge; 153 hectolitres de stocks antérieurs; 683 hectolitres, appellation d'origine, pour 288 déclarations.

Droits de place. — M. Larget René, de Figeac, a été déclaré adjudicataire des droits de place pour une somme annuelle de 4.440 fr.

Duravel

Chemin civinal n° 6 de Duravel à Cavagnac. — L'adjudication de la partie du chemin à construire comprise entre la partie à l'état d'entretien et le bourg de Débasse, soit 800 mètres, a eu lieu à la Préfecture de Cahors le samedi 24 novembre, à 15 heures.

La mise à prix était de 34.200 fr.; un rabais de 35 fr. 50 0/0 ayant été fait par M. Cassan, entrepreneur à Thédirac (Lot) il a été déclaré adjudicataire.

Recensement des chevaux, ânes, mulets. — Il est rappelé aux propriétaires de chevaux, ânes, mulets, qu'ils doivent sous peine d'amende, en cas de non exécution de cette formalité, déclarer leurs animaux, avant le 1^{er} janvier 1935.

St-Géry

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris le deuil cruel qui vient de frapper M. Isidore Balmes, menuisier, Sa tante, Mlle Marie Balmes, est décédée à l'âge de 72 ans. Nous adressons à M. Balmes, à la famille nos sincères condoléances.

Vers

Chez les nemrods. — Dimanche dernier, la société de chasse « l'Intrépide », de Vers, avait organisé le banquet annuel. De nombreux chasseurs étaient présents à ce banquet qui était présidé par M. Jean Delfour. Le menu, très soigné, fut fort apprécié par les convives qui ne manquèrent pas de féliciter l'excellent traiteur, M. Francis, de la « Truite Dorée ».

Au dessert, M. Delfour porta un toast aux convives qu'il espère bien retrouver, à la même place, l'année prochaine.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Les mauvais pêcheurs. — Des habitants de Figeac, qui suivaient l'avenue Maréchal-Foch, passant sur le pont, aperçurent dans le Célé une

en avant, les mains tremblantes, tendues...

— Alors, pour vous emparer des idoles, vous n'hésitez pas à tuer ce brave Dutilloy. Vous venez, au milieu de la nuit, frapper aux volets de fer en l'appelant doucement. Il reconnaît votre voix; il ouvre la fenêtre et vous voici dans le studio... Comment l'avez-vous décidé à mettre ce burnous, cette coiffure, ces bracelets, ces babouches? Je ne sais pas; ni comment vous êtes sorti avec les idoles. Vous me le direz tout à l'heure! Mais ce dont je suis certain, c'est que vous les avez scélées dans votre cabinet de travail, oui, dans cette pièce où nous nous trouvons...

« Mlle Fanny, en y entrant, a eu l'impression qu'elle était déjà venue ici! Elle n'avait jamais vu ces meubles, ce bureau, ces tentures, ni entendu le bruit de la rue tel qu'on l'y entend; mais elle avait senti ailleurs la très légère odeur de santal et d'encens qu'elle respirait là... Où? Tout simplement chez mon oncle, dans le studio, quand elle tapait sur la machine auprès des deux idoles!... »

« Vous n'avez rien trouvé dans les deux statues. Alors vous avez voulu vous emparer de ma personne et fournir de nouvelles preuves contre moi, afin de toucher la prime à

laquelle jusqu'alors vous n'aviez certainement pas droit: d'où le coup de Ville-d'Avray!... En me fouillant, votre immonde Fauque avait mis dans une de mes poches deux billets et trois bijoux volés chez mon oncle; sans le tour que Fanny et moi nous avons joué, vous appelez la gendarmerie: « Voici celui qu'on recherche! » Et l'on trouvait billets et bijoux sur moi!... »

Jean, imperturbable, continuait ses accusations:

— Oui, Lodès, sur votre dénonciation, on trouvait dans ma poche cet argent, ces bijoux, dont je n'aurais certainement pas pu expliquer la présence là!... Nouvelle preuve de ma culpabilité!... Ah! crapule! Je vous avais déjà soupçonné, quelques instants, le jour où vous avez prétendu qu'une voix de femme vous avait conseillé cette perquisition chez moi! Aucune femme n'était dans ma vie, aucune!... Et quels bijoux avait-on trouvés dans ma valise? Les trois qui, parmi ceux de mon oncle, avaient le moins de valeur intrinsèque et qui étaient les plus difficiles à vendre à cause de leur notoriété, leur photographie ayant paru dans plusieurs biographies de mon oncle!... Aucun recréateur n'en aurait voulu!... Mais j'ai écarté ces soup-

çons en me les reprochant! Le fameux détective Lodès, un assassin? Impossible!... Pourtant, c'était ça! Allons, avouez! Tout cela est-il vrai?

— Bien sûr!... Et je vais... Ah! mon garçon, je te tiens là... D'un élan soudain, Lodès avait saisi à deux mains et arraché à Jean son brownie!

Et maintenant c'était lui qui, riant, neant, triomphant, tenait en respect le jeune homme.

— Chacun son tour, mon garçon! Et je vais l'apprendre ce que ça coûte de prétendre avoir Lodès!... Oui, c'est moi qui ai donné ces deux coups de fleuret raccourci et fait au rasoir ces deux losanges et qui ai entouré tout cela d'un tel nuage de Vouduou que la police, la presse, le public, les savants en discutent encore... Comment je suis ressorti en portant tout ce qu'il y avait dans le coffre-fort de Chalonnat? Par la porte!... Je l'ai refermée de l'extérieur, avec une petite pince nommée « ouistiti »; elle permet de saisir le bout de la clef qui dépasse à l'extérieur et d'ouvrir ou fermer à volonté aussi facilement que si l'on était à l'intérieur. C'est le grand tour des rats d'hôtel. Mais notre intelligente police en avait plein les yeux de ma mise en scène, les fleurs, le losange

et le reste!...

« La seconde fois, je suis sorti de la même façon; j'avais reconduit Dutilloy jusqu'à la maison Chalonnat; là, j'avais vu le litre de bière des deux agents et j'y avais ajouté du chloral... La bière est la seule boisson à laquelle le chloral ne donne aucun goût. Et je sais doser les drogues!... Je suis revenu, à minuit, avec Fauque. J'ai frappé doucement aux volets. Dutilloy a ouvert. Il avait confiance en moi, j'avais apporté un appareil photographique. Je lui ai dit que c'était pour le photographe en chef africain, entre les deux idoles, histoire de faire rigoler sa femme et ses gosses et peut-être de faire paraître les photos dans un article illustré et bien payé... Je lui avais déjà parlé de cela en le reconduisant en auto rue Ribera... Il a marché dans la combine... Une fois déguisé, il a eu son coup de fleuret dans le dos. Ça t'a raide!... »

« Fauque et moi, on a descendu les idoles dans le jardin, par la fenêtre... Après avoir soigneusement clos fenêtres et volets, nous sommes partis par la porte, que j'ai refermée à double tour avec mon « ouistiti ». Les agents, abrutis de chloral, ronflaient... Nous avons fait le tour par la rue de la Source pour venir pren-

dre les idoles... Bien entendu, chaque fois j'ai opéré avec des gants. Pas d'empreintes digitales!... Et pendant que j'y suis, je peux bien te dire autre chose, qu'est-ce que je risque? L'affaire Aaron et l'assassinat de la comtesse espagnole... »

— Oh! je sais... C'est vous qui avez volé les bijoux et tué la pauvre femme!...

— Tu n'es pas trop bête!... Eh bien, oui, c'est moi!... Est-ce assez beau?... Lodès chapardant les bijoux Aaron; mais comme impossible de les vendre parce que la description en est envoyée à toute l'Europe, alors Lodès arrête un prétendu voleur, un copain à lui, Fauque, pour ne pas le nommer, qui se sauve en laissant la valise aux bijoux sur lesquels Lodès touche vingt-cinq pour cent!... Lodès zigouille une vieille avare, à Neuilly; et on accuse un jeune gars qui n'aurait pas fait de mal à une mouche et dont les parents étaient très riches.

(A suivre).

LES DEUX IDOLES

PAR

J.-JOSEPH RENAUD

IX

— Effondré?... Pas du tout!... Mais vous êtes armé et je suis sans défense!...

— Ce qui vous irait, ce serait que je sois sans défense devant vous, armé, n'est-ce pas?... Mais continuons! Soudain, les deux nègres affirmèrent ou semblèrent affirmer, car leurs dires étaient vagues, que les idoles contiennent des objets d'une valeur considérable, de l'or, peut-être, ou même des diamants... Aussitôt, vous voulez vous en emparer, mais juste à cet instant-là, voici que la Préfecture les fait garder jour et nuit, ma tante payant les frais de cette surveillance.

Lodès, comme fasciné, s'inclinait

Tous droits réservés.

GRANDE MAISON DE TEINTURE NETTOYAGE

de tous vêtements, tissus, chapeaux, etc...
Nettoyage et remise à neuf des vêtements de cuir.
Teintures de fourrures, Nettoyage d'ameublements, etc...
ENVOI TOUTS LES SAMEDIS
Travail soigné
Dépôt pour Cahors :
Madame Louis BONNET
3, rue des Capucins

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DU LOT

EXPROPRIATION
Pour Cause d'Utilité Publique

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 Mai 1841

AVIS

Par acte passé devant nous, Maire de la commune de Saint-Martin-de-Vers le 10 Octobre 1934, les propriétaires désignés ci-après ont cédé pour l'établissement du chemin vicinal de petite communication N° 7, de Cras à Lauzès.

SAVOIR :

14 a. 50 de pré dans la Commune de Saint-Martin-de-Vers (Section B n° 827 du plan cadastral) par M. REDOULES Jean, demeurant à Cras et Mme REDOULES Marie-Louise-Jeanne épouse FREZAL, moyennant la somme de TROIS MILLE DEUX CENT FRANCS (3.200) à Saint-Martin-de-Vers le 23 Novembre 1934.

Pour le Maire :
L'Adjoint délégué :
CAPELLE

GAGNEZ 75.000 fr. en plaçant nos Cafés torréfiés s. quitt. emploi. Expéd. dep. 3 kg. Fco. Gratuit. Part. Loterie Nationale ou av. Primes. Paiem. avant vente. Prix réduits. Bonnes rem. Brûlerie MORAN-CHO Frères, SALON (Provence).

Recherchons agent exclusif à la commission ayant déjà clientèle pour le LOT et éventuellement départements limitrophes. Ecrire avec références PILE MAZDA, 29, Rue Vouillé, PARIS (XV°).

L'ART VIVANT

Revue mensuelle de l'Art, des Éléments et du Tourisme
13, Rue Curial, PARIS-19°
Téléphone: Botzaris 44-91

EN VENTE PARTOUT
Le N° 10 Frs
L'Abonnement :
1 an 110 fr. - 6 mois 55 fr.
Chèque Post. : Paris 1542.03
SPÉCIMEN GRATUIT

Chemins de fer d'Orléans et du Midi

EXPORTATION DES BLÉS

Les Réseaux français se sont associés aux efforts du Gouvernement pour décongestionner le marché du blé par l'exportation d'une partie de la récolte, en accordant, du 1^{er} août au 31 décembre 1934, aux blés destinés à être exportés une réduction temporaire de 25 0/0 sur les tarifs de transports qui leur étaient normalement appliqués.

Les premiers résultats connus paraissent démontrer l'efficacité des mesures ainsi prises.

Du 1^{er} avril au 30 septembre 1934, il a été exporté au départ des gares du Réseau P.-O.-Midi, 39.800 tonnes de blés environ contre 13.000 tonnes pendant la période correspondante de 1933.

670 tonnes ont fait l'objet d'expéditions par trains complets.

5.860 tonnes ont fait l'objet d'expéditions par rame.

33.240 tonnes ont fait l'objet d'expéditions par wagons isolés.

Les principaux pays destinataires sont la Suisse, l'Allemagne, l'Angleterre, les Pays Scandinaves et l'Italie.

Il reste d'ailleurs encore de très importants tonnages à exporter, puisque pour les seuls groupements agricoles des départements desservis par les lignes du P.-O.-Midi, les autorisations d'exportation à utiliser s'élevaient encore à 45.000 tonnes environ.

Les bonnes relations entre la FRANCE et le MAROC au départ de Paris-Quai d'Orsay.

1^o Par Hendaye, Madrid, Algésiras et Tanger (service quotidien).
Trains rapides (1^{re}-2^e classes et toutes classes) et services de luxe quotidiens (wagons-lits de 1^{re} et 2^e classes la nuit; wagons-salons, le jour) en France et en Espagne; service de correspondance automobile pour la traversée de Madrid; moins de 3 heures de mer. Correspondance immédiate à Tanger par train rapide pour Fez, Rabat et Casablanca (wagon-lits 1^{re} et 2^e classes) avec continuation sur Marrakech.

2^o Par chemin de fer Paris-Toulouse et par avion au départ de Toulouse.

Service aérien quotidien de Toulouse pour Tanger, Rabat et Casablanca. Une nuit en chemin de fer, arrivée en avion dans le milieu de l'après-midi.

3^o Par Toulouse, Port-Vendres, Oran et Taza.

Trains rapides toutes classes: couchettes Paris-Port-Vendres-Quai avec transbordement direct du train au paquebot ou wagon-lits de 1^{re} et 2^e classes Paris-Port-Vendres (ville). Service maritime hebdomadaire - 24 heures de mer - Au départ d'Oran, trains directs.

4^o Par Bordeaux et Casablanca. Traversée en trois jours par les rapides et confortables paquebots « Meknès » et « Marrakech ».

Pour tous renseignements s'adresser aux Agences des Réseaux de Paris à Orléans et du Midi, 16, boulevard des Capucines et 126, boulevard Raspail; à la Maison de France, 101, avenue des Champs-Élysées, à Paris; aux Gares de Paris-Quai-d'Orsay et de Paris-Austerlitz; aux principales Agences de Voyages.

HIVER 1934-1935

RELATIONS FRANCE-ALGÉRIE par Port-Vendres

Trains et Paquebots rapides

De Paris (Quai d'Orsay) à Port-Vendres-Quai Maritime par Limoges, Toulouse, Carcassonne, Narbonne. Voitures directes toutes classes avec couchettes de 1^{re} classe et transbordement direct du train au paquebot. Wagon-lits de 1^{re} et 2^e classes Paris-Port-Vendres (ville). Wagon-restaurant de Paris à Vierson. Traversée la plus courte dans les eaux les mieux abritées. Billets directs de ou pour Alger et Oran via Port-Vendres.

Il est délivré pour les ports d'Alger et d'Oran, par les principales gares des Réseaux de Paris à Orléans et du Midi:

1^o Des billets simples, valables 15 jours;

2^o Des billets d'aller et retour, valables 30 ou 90 jours, avec faculté de prolongation.

3^o Des billets circulaires valables 90 jours, avec faculté de prolongation, valables à l'aller via Port-Vendres et au re-

tour via Marseille ou inversement; ces billets peuvent être utilisés par les paquebots de Compagnies de Navigation différentes à l'aller et au retour.

Ces billets permettent l'enregistrement direct des bagages.

Nota. - L'enregistrement direct des bagages pour Alger et Oran est autorisé au départ de toutes les gares P.-O.-Midi sur simple présentation d'un billet pour Port-Vendres, sans qu'il soit exigé de titre ou pièce pour le parcours maritime.

Pour tous renseignements, s'adresser :

Aux Agences P.-O.-Midi, 16, boulevard des Capucines et 126, boulevard Raspail; à la Maison de France, 101, avenue des Champs-Élysées, à Paris; aux principales gares des réseaux P.O. et Midi; aux Agences de Voyages.

HIVER 1934-1935

RELATIONS FRANCE-ALGÉRIE par Port-Vendres

Trains et Paquebots rapides

Le trajet le plus direct de Paris à Port-Vendres, par Limoges, Toulouse, Carcas-

sonne, Perpignan. Voitures directes de toutes classes avec couchettes en 1^{re} classe. Départ de Paris-Quai d'Orsay: 9 h. 40; arrivée à Port-Vendres-Quai: 19 h. 20; Wagon-restaurant de Paris à Vierson. Wagon-lits 1^{re} et 2^e classes de Paris à Port-Vendres (ville). Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Alger ou Oran, et vice-versa. Transbordement direct du train au paquebot. La traversée la plus courte dans les eaux les mieux abritées (Compagnie de Navigation Mixte).

a) Port-Vendres-Alger: départ de Port-Vendres les mercredis et dimanches à 10 h. 30; arrivée à Alger le lendemain à 7 h.

b) Port-Vendres-Oran: départ de Port-Vendres le jeudi à 10 h. 30; arrivée à Oran le lendemain à 10 h. 30.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser notamment: Aux Agences P.-O.-Midi, 16, boulevard des Capucines et 126, boulevard Raspail; à la Maison de France, 101, Avenue des Champs-Élysées, à Paris; aux Gares de Paris-Quai d'Orsay et de Paris-Austerlitz; aux principales Agences de Voyages.

Chemins de fer P.-O., Midi et P.-L.-M.

SPORTS D'HIVER EN AUVERGNE

Hiver 1934-1935

Des billets d'aller et retour de fin de semaine en toutes classes pour Le Lioran, La Bourboule et le Mont-Dore, avec réductions de 40 0/0 et 50 0/0 sont délivrés, du 1^{er} novembre 1934 au 30 avril 1935, au départ des gares de Paris (P.-O.-Midi et P.L.M.) et au départ de certaines autres gares de ces deux Réseaux.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser: Aux Agences P.-O.-Midi, 16 boulevard des Capucines et 126, boulevard Raspail; à l'Agence P.L.M., 88, rue Saint-Lazare et à la Maison de France, 101, avenue des Champs-Élysées, à Paris; aux gares de Paris (P.-O.-Midi et P.L.M.) et aux principales gares de ces deux Réseaux.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant: L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

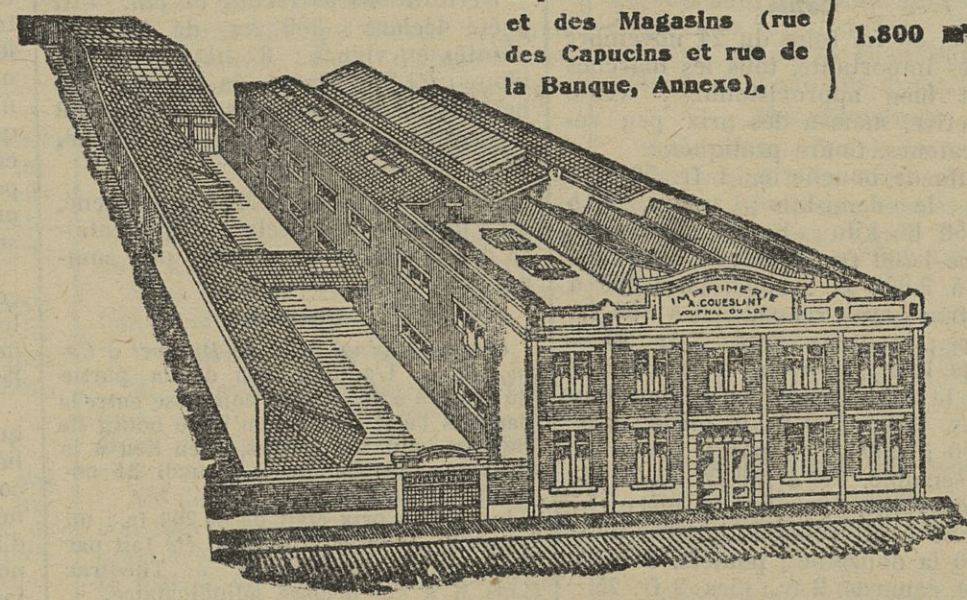
INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m²

SERVICE D'HIVER 1934-35

De Paris à Toulouse par Cahors

Ligne	OMNIB. (2)		OMNIB. (3)		EXP. RAPIDE (4)		OMNIB. (5)		EXP. RAPIDE (6)	
	1 ^{re}	2 ^e	1 ^{re}	2 ^e	1 ^{re}	2 ^e	1 ^{re}	2 ^e	1 ^{re}	2 ^e
PARIS (Orsay) dép.	22	46	7	36	10	15	19	20	20	21
PARIS (Aust.) dép.	5	28	(1)	15	48	0	8	2	4	16
LIMOGES (arrivée) départ.	5	43	15	57	0	13	2	2	4	16
BRIVE... (arrivée) départ.	7	22	15	38	17	32	1	38	4	8
Gignac-Cressensac.	8	16	13	12	16	31	19	13	19	13
SOUILLAC... dép.	8	40	13	39	16	49	18	16	19	4
CAZOULES... dép.	8	47	13	46	16	56	19	50	19	50
La Chap.-d-Mareuil	8	52	13	51	17	1	20	9	20	9
Lamothe-Fénelon	9	2	14	17	11	21	21	21	21	21
Nozac... départ.	9	12	14	11	17	21	21	21	21	21
GORDON... dép.	9	26	14	25	17	32	18	40	20	33
Saint-Clair... dép.	9	35	14	34	17	41	21	21	21	21
Dégagnac... dép.	9	46	14	45	17	52	21	21	21	21
Thédirac-Peyrilles	9	57	14	56	18	3	21	21	21	21
Saint-Denis-Catus.	10	7	15	6	18	13	21	21	21	21
Espère... départ.	10	15	14	13	21	21	21	21	21	21
CAHORS (arrivée) départ.	10	24	15	23	18	30	19	16	3	11
Sept-Ponts... (a.)	11	50	17	50	19	20	3	15	6	8
Cieureac... (a.)	12	1	18	3	21	21	21	21	21	21
Laubnac... (a.)	12	16	18	21	21	21	21	21	21	21
Causade... (a.)	12	23	18	28	21	21	21	21	21	21
MONTAUBAN arr.	13	25	18	58	20	1	6	52	8	27
TOULOUSE... arr.	13	23	19	30	20	22	4	10	7	14
TOULOUSE... arr.	16	43	20	55	21	6	4	53	8	5

(1) De Paris à Brive: express ayant lieu du 15 Mai au 19 Novembre inclus.

De Toulouse à Paris par Cahors

Ligne	OMNIB. (2)		OMNIB. (3)		EXP. RAPIDE (4)		OMNIB. (5)		EXP. RAPIDE (6)	
	1 ^{re}	2 ^e	1 ^{re}	2 ^e	1 ^{re}	2 ^e	1 ^{re}	2 ^e	1 ^{re}	2 ^e
TOULOUSE... d.	4	53	8	47	10	30	15	51	19	44
MONTAUBAN... d.	6	8	9	53	11	15	16	38	20	29
Causade... d.	6	48	10	32	11	34	17	12	20	49
Laubnac... d.	7	25	11	18	12	11	17	43	17	56
Cieureac... d.	7	33	11	22	12	11	18	6	18	6
Sept-Ponts... d.	7	43	11	32	12	11	18	12	21	30
CAHORS... (arr.) départ.	8	1	12	15	12	15	18	20	21	34
CAHORS... (arr.) départ.	8	16	12	15	12	15	18	32	21	34
St-Denis-Catus... d.	8	29	12	15	12	15	18	44	21	34
Thédirac-Peyril... d.	8	42	12	15	12	15	18	57	21	34
Dégagnac... d.	8	51	12	15	12	15	18	6	19	6
Saint-Clair... d.	8	59	12	15	12	15	18	15	19	15
GORDON (1) d.	9	12	12	55	12	55	19	27	22	18
Nozac... d.	9	19	12	15	12	15	18	35	22	18
Lamothe-Fénel... d.	9	28	12	15	12	15	18	43	22	18
La Chap.-de-Mar... d.	9	35	12	15	12	15	18	50	22	18
CAZOULES... d.	9	41	12	15	12	15	18	56	22	18
SOUILLAC... dép.	9	55	12	15	12	15	18	6	22	43
Gignac-Cressens... d.	10	22	13	16	12	15	18	20	24	34
BRIVE... (a.) d.	10	46	13	53	13	53	20	59	23	26
PARIS... (A.) arr.	11	3	13	59	13	59	23	33	0	38
PARIS... (O.) arr.	11	21	13	25	13	25	23	33	6	43

(1) Un train mixte part de Gordon le matin à 5 h. 4 et arrive à Brive à 7 h. 30.
(2) Ce train correspond à Liège avec l'express Lyon-Genève-Mulhouse-Strasbourg.
(3) Ne lieu que les samedis, dimanche, lundi, jours de fête et jours de foire de Cahors.
(4) A lieu du 26 Août au 15 Octobre inclus.

De Cahors à Libos

CAHORS... d.	6	29	14	59	18	41
Mercuès... d.	6	43	15	14	18	55
Donelle (Arrêt)... d.	6	47	15	18	18	59
Parnac... d.	6	54	15	28	19	7
Luzech... d.	7	15	15	34	19	13
Castelfranc... d.	7	12	15	45	19	24
Prayssac (Arrêt)... d.	7	16	15	49	19	28
Puy-l'Évêque... d.	7	24	15	57	17	22
Duravel... d.	7	31	16	4	17	34
Soturac-Touzac... d.	7	38	16	11	17	46
Fumel... d.	7	48	16	22	18	13
LIBOS... d.	7	53	16	27	18	19

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.	6	32	9	24	14	25
Fumel... d.	6	42	9	31	14	32
Soturac-Touzac... d.	6	58	9	41	14	42
Duravel... d.	7	9	9	48	14	49
Puy-l'Évêque... d.	7	25	9	56	14	56
Castelfranc... d.	7	39	10	4	15	4
Luzech... d.	7	56	10	9	15	9
Parnac... d.	8	16	10	20	15	20
Donelle (Arrêt)... d.	8	29	10	29		